

PROCÈS-VERBAL DE LA TRENTE-DEUXIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU
DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2017-2018 TENUE LE 18 JANVIER 2018 À COMPTER DE 8H30 AU
FAIRMONT CHÂTEAU FRONTENAC, SALON PLACE D'ARMES

Sont présents :

- M. le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin
- Me Catherine Claveau, vice-présidente
- Me Marc Lemay, vice-président
- Me Antoine Aylwin
- Me Maria Giustina Corsi
- Me Louis-Paul Héту
- Me Jamilla Leboeuf (par téléphone)
- Me Christian Tanguay
- Me Alain Blanchard (par téléphone)
- Me Claude Provencher
- Me Stéphane Duranleau
- Mme Renée Piette
- M. Louis Roy
- M. Bruno Simard

Sont absents :

- Me Normand Boucher
- Mme Louise Lafrenière

Est invitée :

- Mme Joanne Desjardins, *Arsenal Conseils* (pour le point 7.4 seulement)

Autres participants :

- Me Lise Tremblay, directrice générale
- M. Ali Pacha, chef de cabinet

Secrétaire de la séance :

- Me André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
-

1. MOT DE BIENVENUE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres du Conseil d'administration adoptent l'ordre du jour.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin propose l'ajout de cinq points additionnels à l'ordre du jour :

- 8.1 Demande du Barreau d'Arthabaska;
- 8.2 Demande du Barreau de Bas-St-Laurent/Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine;
- 8.3 Nomination au Comité de nomination des présidents des conseils de discipline;
- 8.4 Assermentation des stagiaires;
- 8.5 Nomination au secrétariat de l'Ordre.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les ajouts proposés.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :

- 1. MOT DE BIENVENUE
 - 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER
 - 1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
 - 1.4.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS
 - 1.4.2 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
- 2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
 - 2.1 PROCESSUS D'ADOPTION DES LOIS EN ANGLAIS
 - 2.2 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE
 - 2.3 RAPPORT JBM SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI
 - 2.3.1 LA CARTOGRAPHIE DE L'OFFRE DES SERVICES JURIDIQUES
 - 2.4 ACCÈS À LA JUSTICE
 - 2.4.1 FONDATION DU DROIT
 - 2.4.2 ÉTATS GÉNÉRAUX
 - 2.4.3 COMITÉ SUR L'ACCÈS À LA JUSTICE : FORUM ET COLLECTIF
 - 2.5 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
 - 2.6 FINANCEMENT DE LA JUSTICE ET CAMPAGNE ÉLECTORALE
 - 2.7 RELATIONS AVEC LES MEMBRES
 - 2.7.1 AVOCATS RETRAITÉS
 - 2.7.2 SECTION HORS QUÉBEC
 - 2.7.3 RELATION COURONNE-DÉFENSE

- 2.7.4 JURISTES EN ENTREPRISE
- 2.7.5 FORMATION CONTINUE
- 2.8 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC
- 2.9 MUTUALITÉ DE LA COTISATION
- 3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
- 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
- 3.1.1 PROJET DE MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LOI C-56 - *LOI MODIFIANT LA LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION ET LA LOI SUR L'ABOLITION DE LA LIBÉRATION ANTICIPÉE DES CRIMINELS*
- 3.1.2 PROJET DE MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LOI C-58 - *LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION, LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET D'AUTRES LOIS EN CONSÉQUENCE*
- 3.1.3 PROJET DE MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LOI C-59 - *LOI CONCERNANT DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ NATIONALE*
- 3.1.4 GUIDE DES MEILLEURES PRATIQUES EN DROIT DE LA JEUNESSE
- 3.1.5 RÉFORME EN DROIT DE LA FAMILLE
- 3.1.6 DEMANDE D'INTERVENTION
- 3.1.7 SITUATION DES ATTACHÉS JUDICIAIRES DU QUÉBEC
- 3.1.8 POSITION DU BARREAU QUANT À LA DÉCLARATION DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES
- 4. GOUVERNANCE
- 4.1 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS
- 4.2 MODIFICATION AU CALENDRIER ANNUEL
- 5. PROTECTION DU PUBLIC
- 5.1 RADIATION ADMINISTRATIVE
- 5.2 EXAMEN MÉDICAL 27
- 6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
- 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
- 7.1 GROUPE DE TRAVAIL SUR LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE
- 7.2 NOMINATIONS
- 7.3 PROJET DE BUDGETS POUR LE FONDS GÉNÉRAL
- 7.4 GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES
- 7.5 DEMANDE DE MME ALEXANDRA PASCA
- 7.6 RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE D&O
- 7.7 CIB
- 7.8 SONDAGE HARCÈLEMENT SEXUEL
- 8. VARIA
- 8.1 DEMANDE DU BARREAU D'ARTHABASKA
- 8.2 DEMANDE DU BARREAU DU BAS-ST-LAURENT/GASPÉSIE/ÎLES-DE-LA-MADELEINE

- 8.3 NOMINATION AU COMITÉ DE NOMINATION DES PRÉSIDENTS DES CONSEILS DE DISCIPLINE
- 8.4 ASSERMENTATION DES STAGIAIRES
- 8.5 NOMINATION AU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE
- 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
- 9.1 RAPPORT FINANCIER
- 9.2 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL
- 9.3 RAPPORT DE VOTATION (SÉANCE VIRTUELLE DU 5 JANVIER 2018)
- 9.4 LISTE DES RÉCLAMATIONS/FONDS D'INDEMNISATION

1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des procès-verbaux des deux séances du 1^{er} décembre 2017 et les adoptent avec corrections.

Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des procès-verbaux des séances des 13, 19 et 29 décembre 2017 et les adoptent sans corrections.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations relatives à la publicité des différents procès-verbaux et documents soumis au Conseil d'administration.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin demande au secrétaire adjoint de l'Ordre de confirmer la règle applicable relativement à la publicité des débats.

Me André-Philippe Mallette confirme que le Conseil d'administration a adopté la publicité des séances en personne uniquement pour le moment. Les autres séances traitant habituellement de dossiers individuels ou techniques (virtuelles, par courriel et téléphonique) demeurent confidentielles pour le moment.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin propose que dorénavant toutes les séances fassent l'objet de la même règle, soit la publicité des débats, sous réserve des mêmes limites. Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la proposition du bâtonnier.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux des séances des 13, 19 et 29 décembre 2017 sans corrections;

D'APPROUVER les procès-verbaux des 1^{er} décembre 2017 avec corrections;

D'APPROUVER la liste des documents soumis lors de la séance du Conseil d'administration du 13 décembre 2017 à être rendus publics.

1.2.1 PUBLICITÉ DES DÉBATS

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la résolution 5.9 de la séance du Conseil d'administration en date du 22 juin 2017 prévoyant la publicité des débats;

CONSIDÉRANT le désir du Conseil d'administration du Barreau du Québec de faire preuve d'une transparence accrue et sans précédent et d'établir comme règle la publicité des débats;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration conserve la prérogative de procéder à des huis clos ou de conserver la confidentialité de certains délibérés et documents;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration souhaite étendre les règles de publicité des débats non seulement aux séances régulières du Conseil d'administration, mais aussi à toutes les séances du Conseil d'administration (par voie de conférence téléphonique, par courriel et de façon virtuelle;

Sous réserve de ce qui précède, DE RENDRE publics les documents suivants, sauf ceux qui comportent des renseignements personnels ou confidentiels, des informations protégées par le secret professionnel ou le privilège relatif au litige ou visées par une entente de confidentialité :

- Ordres du jour (avant la séance du Conseil d'administration);
- Le rapport de la direction générale (aux 3 mois);
- Tous les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration, incluant les résolutions motivées permettant de comprendre tous les éléments qui ont été considérés dans la prise de la décision (après approbation par le Conseil d'administration à une prochaine séance);
- La documentation soumise au Conseil d'administration à chaque séance, incluant les mémoires, les lettres ou tous les documents que le Conseil d'administration décide de rendre publics, selon les règles applicables à chacune des interventions (après approbation par le Conseil d'administration à une prochaine séance).

1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport du bâtonnier.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin invite les membres du Conseil d'administration à lui adresser des questions sur son rapport.

Les membres posent certaines questions au bâtonnier sur son rapport.

Un membre pose une question sur les rencontres mensuelles avec le Syndic.

Monsieur le bâtonnier explique le fonctionnement des rencontres mensuelles avec le syndic.

Me Lise Tremblay explique le fonctionnement du Bureau du syndic.

Un membre demande un résumé de l'état de la situation des parajuristes.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin explique qu'il n'existe pas un titre réservé pour les parajuristes. Il a rencontré monsieur André de Sève pour discuter du dossier. Ce dernier les a informés de ses démarches. Certains parajuristes ont demandé la création d'un ordre professionnel à l'*Office des professions*.

1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

1.4.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport d'activités de la directrice générale.

1.4.2 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport de la direction générale.

Me Lise Tremblay invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions sur ses rapports.

Un membre s'informe sur le registre des contrats.

Me Lise Tremblay explique l'utilité du registre des contrats.

Une membre s'informe des statistiques sur les délais au niveau du traitement des demandes d'enquête au Bureau du syndic.

Me Lise Tremblay donne certaines statistiques sur le traitement des dossiers disciplinaires. Elle discute des normes nationales en matière de traitement de dossier qui consiste en un suivi du dossier avec le plaignant sur une base régulière. Elle explique aussi la différence entre les dossiers disciplinaires et ceux ayant un aspect de conciliation.

Me Lise Tremblay répond à des questions sur certains termes employés dans le rapport de la direction générale.

Un membre demande si le syndic bénéficie des outils nécessaires afin de fermer certains dossiers dans lesquels il n'y a pas de suite.

Me Lise Tremblay souligne que le syndic a la possibilité de le faire.

2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

2.1 PROCESSUS D'ADOPTION DES LOIS EN ANGLAIS

Inf : Me Louis-Paul Héту quitte la salle des délibérations pour ce point.



Me Louis-Paul Héту réintègre la salle des délibérations.

2.2 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE

Inf : Monsieur le vice-président Marc Lemay souligne que le 11 janvier dernier une rencontre a été tenue. Le Comité, à l'unanimité, ne veut plus continuer ses travaux en l'absence d'intervenants du Nord. Le Comité a rencontré monsieur le député Romeo Saganash. Une prochaine rencontre aura lieu en mars prochain à Montréal avec deux intervenants inuits, soit les maires de Kuujjuaq et d'Inukjuak. Le Comité pourra donc continuer ses travaux.

Il ajoute que le Comité travaille sur quatre priorités :

- Les interprètes;
- Les « court workers »;
- Le suivi des probations;
- Le non-respect de la *Loi sur la protection de la jeunesse*.

La juge Danielle Côté rencontre la ministre de la Justice la semaine prochaine, notamment pour discuter du Nord et de la nomination de deux juges dans le Nord.

Les membres du Conseil d'administration lui posent certaines questions sur les travaux du comité.

2.3 RAPPORT JBM SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI

2.3.1 LA CARTOGRAPHIE DE L'OFFRE DES SERVICES JURIDIQUES

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne que nous attendons toujours la deuxième partie de la cartographie relativement à la demande de services juridiques dans les différentes régions.

2.4 ACCÈS À LA JUSTICE

2.4.1 FONDATION DU DROIT

Inf :



2.4.2 ÉTATS GÉNÉRAUX

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin confirme qu'il n'y a eu aucun avancement dans ce dossier. Il propose de reporter le projet à plus tard en raison des nombreux projets prioritaires et dossiers stratégiques et des initiatives existantes qui ont un rôle similaire aux états généraux.

Plusieurs membres s'interrogent sur la nécessité des états généraux à l'heure actuelle. Le travail à accomplir est considérable et ne pourrait être accompli à brève échéance.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la proposition du bâtonnier.

2.4.3 COMITÉ SUR L'ACCÈS À LA JUSTICE : FORUM ET COLLECTIF

Inf : Ce point n'a pas été traité lors de la présente séance considérant que le dossier n'est pas prêt à être soumis au Conseil d'administration.

2.5 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin explique que le dossier est en cours. Plusieurs employés du Barreau travaillent sur le dossier. Il souligne qu'il participera à un événement dédié à l'intelligence artificielle afin de discuter du sujet. Il a été invité à l'événement à titre de bâtonnier du Québec.

2.6 FINANCEMENT DE LA JUSTICE ET CAMPAGNE ÉLECTORALE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin présente le document de travail. Il souligne que le document est très détaillé. Il servira de base aux demandes qui seront formulées au gouvernement.

Certains membres du Conseil d'administration souhaitent reporter le point considérant qu'ils n'ont pas eu suffisamment de temps pour étudier le document.

Les membres du Conseil d'administration émettent certains commentaires préliminaires sur le projet de document.

Le point est reporté à une prochaine séance du Conseil d'administration.

2.7 RELATIONS AVEC LES MEMBRES

2.7.1 AVOCATS RETRAITÉS

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne être en attente d'une proposition du FARPBO relativement à une prime réduite pour les avocats retraités qui souhaiteraient rendre des services *pro bono*.

2.7.2 SECTION HORS QUÉBEC

Inf : Madame la vice-présidente Catherine Claveau confirme que ce dossier discuté lors de la dernière séance du Conseil d'administration sera présenté au Conseil des sections les 25 et 26 janvier prochains.

2.7.3 RELATION COURONNE-DÉFENSE

Inf : Monsieur Ali Pacha note que les travaux pour organiser un colloque en octobre sont en cours.

2.7.4 JURISTES EN ENTREPRISE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne avoir discuté avec la première conseillère d'Arthabaska qui s'impliquera dans les travaux du comité des juristes en entreprise.

2.7.5 FORMATION CONTINUE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin mentionne que le projet de réforme sera présenté lors de la séance du Conseil d'administration de mars 2018.

2.8 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne que le projet de réforme sera présenté lors de la séance du Conseil d'administration de février 2018. Il ajoute qu'il s'agit d'un dossier important pour lequel l'avis du Conseil d'administration sera important.

2.9 MUTUALITÉ DE LA COTISATION

Inf : Madame la vice-présidente Catherine Claveau confirme qu'un nouveau projet sera présenté au Conseil d'administration en février 2018 suite aux commentaires recueillis lors de la séance de décembre 2017.

3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques (SOAJ).

Me André-Philippe Mallette invite les membres du Conseil d'administration à lui faire part de leurs questions ou commentaires sur le rapport.

Les membres du Conseil d'administration posent certaines questions sur le rapport du secrétariat de l'Ordre auxquelles Me Mallette répond.

3.1.1 PROJET DE MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LOI C-56 - *LOI MODIFIANT LA LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION ET LA LOI SUR L'ABOLITION DE LA LIBÉRATION ANTICIPÉE DES CRIMINELS*

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du projet de mémoire et des autres documents soumis par le SOAJ.

Un membre suggère d'inclure une mention du jugement rendu par la Cour suprême de la Colombie-Britannique en date d'hier qui déclare l'inconstitutionnalité des dispositions du *Code criminel* prévoyant l'isolement préventif.

Me André-Philippe Mallette confirme que ce jugement a été noté par l'équipe du SOAJ et qu'une mention sera ajoutée au projet de mémoire à cet effet.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le projet de mémoire, sous réserve de l'ajout proposé.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 9 janvier 2018 et les documents qui l'accompagnent;

CONSIDÉRANT la description sommaire des motifs à l'appui de la recommandation de position;

D'ENDOSSER le projet de mémoire sur le projet de loi C-56 - *Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et la Loi sur l'abolition de la libération anticipée des criminels* sous réserve de l'ajout suggéré par le Conseil d'administration du Barreau du Québec.

3.1.2 PROJET DE MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LOI C-58 - *LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION, LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET D'AUTRES LOIS EN CONSÉQUENCE*

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du projet de mémoire et des autres documents soumis par le SOAJ.

Les membres émettent des commentaires sur le projet de mémoire. Ils suggèrent d'obtenir les commentaires de membres pratiquant en accès à l'information avant de transmettre le projet de mémoire.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le report de l'adoption de ce projet de mémoire afin de tenir en compte les commentaires formulés.

3.1.3 PROJET DE MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LOI C-59 - *LOI CONCERNANT DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ NATIONALE*

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du projet de mémoire et des autres documents soumis par le SOAJ.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le projet de mémoire et la recommandation de ne pas intervenir en commission parlementaire.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 9 janvier 2018 et les documents qui l'accompagnent;

CONSIDÉRANT les motifs à l'appui de la recommandation de position;

D'ENDOSSER le projet de mémoire sur le projet de loi C-59;

DE NE PAS INTERVENIR en commission parlementaire sur le projet de loi C-59.

3.1.4 GUIDE DES MEILLEURES PRATIQUES EN DROIT DE LA JEUNESSE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif et des documents qui l'accompagnent soumis par le SOAJ.

Un membre pose une question sur l'impact financier de cette demande.

Me André-Philippe Mallette répond que l'impact financier est nominal considérant qu'il s'agit des dépenses encourues par les membres afin de participer aux réunions.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la demande présentée par le Comité de droit de la jeunesse.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 9 janvier 2018 et les documents qui l'accompagnent;

CONSIDÉRANT la politique relative à la tenue des réunions physiques en personne;

CONSIDÉRANT le mandat donné par le Conseil d'administration du Barreau au Comité en droit de la jeunesse afin qu'il produise un guide des meilleures pratiques en droit de la jeunesse;

D'ACCORDER au moins trois réunions supplémentaires en personne pour que le Comité finalise en temps opportun ses travaux.

3.1.5 RÉFORME EN DROIT DE LA FAMILLE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du projet de document en lien avec une éventuelle réforme en droit de la famille présenté par le SOAJ.

Les membres du Conseil d'administration prennent acte du projet de document et trouvent le projet de réforme très intéressant. Ils notent que les travaux du Comité en droit de la famille sur ce dossier continuent.

3.1.6 DEMANDE D'INTERVENTION

Inf : [REDACTED]



3.1.8 POSITION DU BARREAU QUANT À LA DÉCLARATION DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif et des documents qui l'accompagnent.

Monsieur le vice-président Marc Lemay fait état des prochaines étapes prévues dans ce dossier. Il suggère de conserver la confidentialité de ce point en attendant la sortie publique du Barreau du Québec.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la position détaillée dans le sommaire exécutif et la confidentialité de ce point.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

4. GOUVERNANCE

4.1 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Inf : Madame la vice-présidente Catherine Claveau réfère les membres du Conseil d'administration au sommaire exécutif. Elle ajoute deux corrections requises au sommaire exécutif. Elle explique les motifs justifiant les modifications qui sont détaillés dans le sommaire exécutif. La principale nouveauté est le montant du jeton pour les réunions téléphoniques du Conseil d'administration qui serait dorénavant versé sur une base horaire pour un maximum de 800 \$ et non forfaitaire. Elle souligne que l'ajustement a été fait suite à une comparaison avec les autres ordres professionnels.

Les membres du Conseil d'administration discutent du projet de résolution présenté par le Comité de gouvernance et d'éthique.

Me Lise Tremblay souligne qu'il y a eu plusieurs échanges entre les ordres professionnels relativement à ce qui doit être présenté aux membres lors de l'Assemblée générale annuelle relativement à la rémunération des élus. Il manque plusieurs éléments relativement à la rémunération et il faudrait les ajouter à la résolution pour avoir une résolution unique du Conseil d'administration traitant de tous les aspects de la rémunération des administrateurs. Elle souhaite qu'un mandat soit donné au Comité de gouvernance et d'éthique pour compléter le projet de résolution.

Les membres du Conseil d'administration demandent au Comité de gouvernance et d'éthique de réviser la résolution en fonction de leurs commentaires et de préparer un seul projet de résolution qui traite de tous les aspects de la rémunération des administrateurs.

Le Comité de gouvernance et d'éthique révisera la résolution proposée et proposera une nouvelle résolution au plus tard en mars. Le point est reporté à une prochaine séance du Conseil d'administration.

4.2 MODIFICATION AU CALENDRIER ANNUEL

Inf : Madame la vice-présidente Catherine Claveau souligne les modifications suggérées au calendrier, soit de retirer les réunions du Conseil d'administration de juillet et de janvier prochain.

Un membre souligne que la réunion du mois de juillet pourrait être conservée au début juillet par conférence téléphonique.

Les membres débattent de l'opportunité de tenir une réunion au mois de juillet.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin suggère d'adopter une résolution prévoyant de réduire le nombre de séances du Conseil d'administration de 12 à 11 séances. On retirerait donc le premier point de la recommandation.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les modifications proposées au calendrier des séances du Conseil d'administration.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif en date du 12 décembre 2017 préparé par madame la vice-présidente Catherine Claveau;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de gouvernance et d'éthique;

D'ENLEVER la séance régulière de janvier et ne conserver que la séance virtuelle et l'audition, si nécessaire;

DE FIXER la séance du Conseil des sections à la fin février. Ce qui permettrait de finaliser les prévisions budgétaires après le Conseil d'administration de décembre;

DE FIXER la séance régulière de février du Conseil d'administration au début du mois;

DE FIXER l'Assemblée générale annuelle des membres (AGAM) à la fin mai - début juin.

5. PROTECTION DU PUBLIC

5.1 RADIATION ADMINISTRATIVE

Inf : Il n'y a aucune radiation administrative lors de la présente séance du Conseil d'administration

5.2 EXAMEN MÉDICAL 27

■ [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

■ [REDACTED]

6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

Inf : Ce point n'est pas traité lors de la présente réunion du Conseil d'administration.

7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

7.1 GROUPE DE TRAVAIL SUR LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE

Inf : Mes Maria Giustina Corsi, Louis-Paul Héту et Christian Tanguay sont intéressés à participer aux travaux du groupe de travail.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la nomination de ces membres au sein du groupe de travail sur la campagne publicitaire.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT l'intérêt à participer aux travaux du groupe de travail sur la campagne publicitaire de Mes Maria Giustina Corsi, Louis-Paul Héту et Christian Tanguay;

DE NOMMER à titre de membres au groupe de travail sur la campagne publicitaire les personnes suivantes :

- Me Maria Giustina Corsi;
- Me Louis-Paul Hétu;
- Me Christian Tanguay.

7.2 NOMINATIONS

7.2.1 GREFFIÈRE POUR L'EXAMEN DE L'ARM

Inf : Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la nomination de Me Arianne Leblond Ménard à titre de greffière pour l'examen de l'ARM.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif daté du 10 janvier 2018 préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques;

DE NOMMER à titre de greffière pour l'examen de l'*Arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles conclu par le Barreau du Québec et le Conseil national des barreaux (ARM)* la personne suivante :

- Me Arianne Leblond Ménard.

7.2.2 RECOMMANDATION D'UN REPRÉSENTANT DU BQ AU COMITÉ DE SÉLECTION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Inf : Monsieur le bâtonnier Grondin souligne qu'il s'agit d'un nouveau pouvoir conféré au Barreau du Québec. Il détaille les démarches effectuées par le Comité des nominations pour arriver à cette recommandation. Il discute de la candidature de Me Sébastien Laprise.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la recommandation du Comité des nominations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif daté du 12 janvier 2018 préparé par monsieur Ali Pacha, chef de cabinet du bâtonnier et de la directrice générale et les documents qui l'accompagnent;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des nominations;

DE RECOMMANDER la candidature de Me Sébastien Laprise au comité de sélection du président-directeur général de l'Autorité des marchés publics.

7.2.3 RECOMMANDATION DU COMITÉ DE NOMINATION : POSTES AU SEIN DU CA DU FARPBO

Inf : Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les nominations proposées par le Comité des nominations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif daté du 12 janvier 2018 préparé par Me Lise Tremblay et des documents qui l'accompagnent;

CONSIDÉRANT la nomination à la magistrature de madame la bâtonnière Johanne Brodeur et les mandats de madame Michèle Colpron et de monsieur Marcel Gagné venant à échéance le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des nominations;

CONSIDÉRANT les recommandations du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (FARPBO) contenues à la lettre datée du 10 janvier 2018 de Me Maria De Michele, directrice générale du FARPBO;

DE NOMMER immédiatement comme administrateur du conseil d'administration du FARPBO, monsieur Richard Blain et ce, jusqu'au 31 mars 2021;

DE RENOUVELER, à compter du 1^{er} avril 2018 les mandats de madame Michèle Colpron et de monsieur Marcel Gagné à titre d'administrateur du conseil d'administration du FARPBO et ce, jusqu'au 31 mars 2021.

7.3 PROJET DE BUDGETS POUR LE FONDS GÉNÉRAL

Inf : Me Lise Tremblay souligne qu'il s'agit du document présenté par M. Pierre Richard, directeur du Service des finances, lors de la séance du mois de décembre 2017. Elle demande aux membres du Conseil d'administration leurs grandes orientations relativement à la question de la cotisation.

Un membre souligne que considérant l'importance des surplus non affectés, il suggère un rabais additionnel pour la cotisation 2018-2019.

Me Lise Tremblay souligne la proposition du directeur du Service des finances dans le document relativement à la cotisation.

Un membre souligne que la cotisation doit être juste pour les membres. Il propose de rajouter un rabais de 25 \$ à la cotisation pour l'année financière pour l'année 2018-2019. Il propose donc un rabais de cotisation de 75 \$ plutôt que 50 \$ pour la prochaine cotisation si cela est possible au niveau administratif.

Le vote est demandé sur la proposition suivante de rabais additionnel.

Proposition : Que le Conseil d'administration adopte une réduction additionnelle de 25 \$, sous réserve d'une étude de faisabilité technique.



Les membres du Conseil d'administration sont majoritairement en accord avec le rabais additionnel de 25 \$ à la cotisation 2018-2019 (pour un total de 75 \$), sous réserve d'une étude de faisabilité technique.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le projet de budget pour le Fonds général soumis par M. Pierre Richard lors de la séance du Conseil d'administration du 13 décembre 2017;

CONSIDÉRANT les surplus non affectés pour l'année 2018-2019;

D'ACCORDER un rabais additionnel à la cotisation payable au Barreau du Québec de 25 \$ pour l'année 2018-2019 (pour un total de 75 \$).

7.4 GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite la bienvenue à Mme Joanne Desjardins qui présentera le document de travail sur la Politique de gestion intégrée des risques.

Mme Desjardins réfère les membres au document de travail sur la Politique de gestion intégrée des risques. Elle souligne que ce document a été présenté préalablement au Comité des finances et d'audit. Elle explique le document qui répertorie les risques en fonction de leur gravité et de leur probabilité. Les risques ont été classifiés en six grandes catégories.

Elle attire l'attention des membres aux treize (13) risques identifiés par la direction générale. Elle présente les différents risques par catégorie.

Les membres du Conseil d'administration posent certaines questions sur les différents risques identifiés. Mme Desjardins répond aux questions des membres. Elle explique notamment la méthode employée afin d'établir la gravité et la probabilité des risques.

Mme Desjardins réfère les membres à l'organigramme détaillant les rôles de chacun des intervenants relativement à la gestion des risques. Elle souligne le rôle du Conseil d'administration dans la gestion des risques, notamment de discuter de la gestion des risques minimalement deux fois par année.

Les membres du Conseil d'administration posent certaines questions sur les rôles des intervenants, notamment le Comité des finances et d'audit, la direction générale et le Conseil d'administration. Mme Desjardins répond aux questions.

Elle souligne que la politique de gestion des risques est établie en fonction de la situation actuelle, mais la direction générale doit réviser la politique en adoptant une approche évolutive. La politique devrait être mise à jour tous les deux ans.

Les membres du Conseil d'administration sont à l'aise avec le document de travail. Ils remercient Mme Desjardins pour sa présentation.

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

7.6 RENOUELEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE D&O

Inf : Mes Lise Tremblay et André-Philippe Mallette confirment l'état des travaux. Le courtier a été consulté et a reçu plusieurs propositions. Les membres du Conseil d'administration seront informés de l'état du dossier lors d'une prochaine séance du Conseil d'administration.

7.7 CIB

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin explique le mandat de la CIB. Il suggère de continuer d'y participer considérant le rayonnement de l'Ordre, mais de nommer un représentant du Barreau du Québec qui pourrait participer à la gouvernance de l'Ordre. La CIB souhaite la nomination d'un représentant du Barreau du Québec.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin discute de candidatures potentielles à titre de représentant du Barreau du Québec.

Un membre souligne que le Barreau du Québec est un joueur important dans le cadre de la CIB. Il y voit une occasion de rayonnement important pour le Barreau du Québec et ses membres. Selon lui, il est possible d'obtenir des fonds du ministère des Relations internationales afin de financer la participation du Barreau du Québec.

Les membres du Conseil d'administration discutent de la suggestion du bâtonnier et du type de candidat recherché à titre de représentant du Barreau du Québec.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la participation d'un représentant du Barreau du Québec au CIB.

Les membres du Conseil d'administration conviennent que des démarches seront entreprises par le cabinet du bâtonnier afin de désigner une représentante du Barreau du Québec afin de participer à la gouvernance de la CIB. Il est convenu de demander à monsieur le bâtonnier Henri Grondin d'assurer l'intérim et la transition vers la nouvelle représentante considérant qu'il a représenté le Barreau du Québec au sein de la CIB pendant de nombreuses années.

7.8 SONDAGE HARCÈLEMENT SEXUEL

Inf : Me Lise Tremblay confirme que le sondage sur le harcèlement sexuel sera transmis très prochainement aux membres.

8. VARIA

8.1 DEMANDE DU BARREAU D'ARTHABASKA

Inf : Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la dérogation demandée par le Barreau d'Arthabaska pour la date de leur Assemblée générale annuelle.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la demande de la bâtonnière Sophie Vézina qui souhaite tenir son assemblée générale annuelle le 11 mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 27 de la *Loi sur le Barreau*;

DE PERMETTRE au Barreau d'Arthabaska de tenir son assemblée générale annuelle le 11 mai 2018.

8.2 DEMANDE DU BARREAU DU BAS-ST-LAURENT/GASPÉSIE/ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Inf : Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la dérogation demandée par le Barreau du Bas-St-Laurent/Gaspésie/Iles-de-la-madeleine pour la date de leur Assemblée générale annuelle.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la demande du bâtonnier Clément Massé qui souhaite tenir son assemblée générale annuelle le 21 mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 27 de la *Loi sur le Barreau*;

DE PERMETTRE au Barreau du Bas-St-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine de tenir son assemblée générale annuelle du 21 au 23 mai 2018.

8.3 NOMINATION AU COMITÉ DE NOMINATION DES PRÉSIDENTS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Inf : Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la nomination de Me Marc Sauvé au comité de nomination des présidents du Conseil de discipline.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT que le mandat du Comité de sélection chargé d'évaluer l'aptitude des candidats à la fonction de président du Conseil de discipline et de fournir un avis sur ceux-ci;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des nominations;

CONSIDÉRANT l'article 115.5 du *Code des professions*;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur la procédure de recrutement et de sélection des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels RLRQ*, chapitre C-26, r. 7.1 qui prévoit que le comité de sélection est composé de trois personnes dont un membre du Barreau du Québec désigné par celui-ci;

DE NOMMER Me Marc Sauvé au Comité de sélection des présidents du Conseil de discipline.

8.4 ASSERMENTATION DES STAGIAIRES

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin explique la problématique.

Un membre suggère qu'un frais administratif devrait être imposé.

Me Lise Tremblay demandera au SOAJ de regarder la question de la possibilité de facturer un frais administratif pour les prochaines demandes.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la demande de McCarthy en date du 12 janvier 2018;

CONSIDÉRANT l'article 46 du *Code des professions*;

D'ACCUEILLIR la demande de McCarthy en date du 12 janvier 2018;

D'INSCRIRE le 27 décembre 2017 comme date d'inscription au Tableau de l'Ordre.

8.5 NOMINATION AU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la proposition de déléguer tous les pouvoirs du secrétaire de l'Ordre à Me André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre, jusqu'au retour de la secrétaire de l'Ordre.

Me André-Philippe Mallette quitte la salle des délibérations.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour déléguer tous les pouvoirs du secrétaire de l'Ordre à Me André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre, jusqu'au retour de la secrétaire de l'Ordre.

Me André-Philippe Mallette réintègre la salle des délibérations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT l'absence de la secrétaire de l'Ordre;

DE DÉLÉGUER les pouvoirs investis au secrétaire de l'Ordre en vertu des lois et règlements à Me André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre, et ce, jusqu'au retour de la secrétaire de l'Ordre, Me Sylvie Champagne.

9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

9.1 RAPPORT FINANCIER

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.2 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.3 RAPPORT DE VOTATION (SÉANCE VIRTUELLE DU 5 JANVIER 2018)

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.4 LISTE DES RÉCLAMATIONS/FONDS D'INDEMNISATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Le Président,

Le Secrétaire,

Paul-Matthieu Grondin
Bâtonnier du Québec

André-Philippe Mallette
Secrétaire adjoint de l'Ordre